

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL495

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Lorsque la réutilisation à titre gratuit donne ... *(le reste sans changement)* »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.